

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 2864

présenté par

Mme Lingemann, M. Martineau, M. Bolo, M. Daubié, Mme Morel et M. Ramos

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 14, après le mot :

« privés »,

insérer les mots :

« les acteurs de l'orientation scolaire, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet d'associer tous les acteurs de l'orientation des jeunes, qu'ils soient publics (à l'instar des conseillers d'orientation ou des Centres d'information et d'orientation, par exemples) ou privés afin que cette promotion des métiers de la filière agricole soit plus efficace par rapport au public qu'elle vise.